

COMMUNIQUE DE PRESSE Pour diffusion libre et immédiate

Chavannes-de-Bogis, le 8 mai 2024

En Terre Sainte, dès 2025, les UAPE ouvriront durant 6 semaines pendant les vacances scolaires.

Pour les neuf communes de Terre Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Founex, Mies et Tannay), l'APEJ exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes en lien avec l'accueil de jour et la gestion de structures d'accueil collectives préscolaires notamment.

Evolution des prestations parascolaires offertes pendant les vacances

Actuellement les UAPE (unités d'accueil pour écoliers) offrent près de 600 places d'accueil par jour en période scolaire uniquement. Un Centre d'Animation de Vacances (CAV) offre 60 places, pendant 4 semaines de vacances. Les inscriptions se font au « premier arrivé, premier servi », à la semaine (5 jours) et à un tarif unique et forfaitaire.

Dès 2025, l'APEJ mettra sur pied un ACCUEIL VACANCES, soit un accueil parascolaire 1P-6P pendant les vacances scolaires, inspiré des UAPE, respectant le cadre légal de la LAJE et en particulier les principes d'accessibilité aux places (accessibilité financière et critères de priorité d'accès). Cet accueil vacances remplacera donc dès 2025 le CAV. Il se distinguera contractuellement de l'accueil en UAPE, pour lequel un contrat est signé pour les 38 semaines que dure une année scolaire, tout en étant complémentaire.

Notons également que les collaborateurs de l'APEJ auront, grâce à cet accueil vacances, la possibilité de compléter leur taux d'activité. En effet, actuellement le taux d'emploi maximum en UAPE est de 81%, ce qui laisse une marge d'amélioration des revenus pour les collaborateurs ainsi qu'une motivation supplémentaire à l'engagement.

Une attente du Canton et des familles

Le paysage familial a subi des changements significatifs ces dernières années. Actuellement, 83% des familles sont engagées professionnellement à hauteur de 60 à 100%. Ainsi, il devient de plus en plus essentiel de proposer des solutions de garde pour les enfants pendant les périodes de vacances scolaires afin de faciliter l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Même si l'offre parascolaire pendant les vacances n'est pas encore inscrite dans la Loi (LAJE), elle est dorénavant exigée par la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants). Dans le cadre de la démarche de reconnaissance des réseaux 2025-2030, la FAJE demande d'offrir un accueil parascolaire pendant les vacances, pour que les réseaux soient jugés conformes et qu'ils puissent prétendre au subventionnement. Ce type d'accueil doit être accessible financièrement aux parents (tarification en fonction du revenu) afin de poursuivre le but de permettre la conciliation vie familiale – vie professionnelle.

Par ailleurs, l'APEJ a reçu une missive signée par près de 90 familles, demandant au Comité de direction d'étudier les possibilités d'extension de l'offre d'accueil pendant les vacances scolaires.

Ces demandes venaient à point nommé, puisque le Comité de direction travaillait déjà depuis plusieurs mois sur le projet d'Accueil vacances et qu'il prévoyait de présenter à son Conseil Intercommunal du 7 mai 2023 un préavis portant sur un « Règlement et conditions d'admission de l'APEJ pour l'Accueil en UAPE durant les vacances scolaires ».

Le préavis ayant été accepté, l'APEJ se réjouit de ce nouveau développement de l'accueil de jour en Terre Sainte dès 2025.

Sous réserve de la demande des familles et de la disponibilité en personnel, l'APEJ prévoit de pouvoir proposer 204 places (cela correspond au nombre de places actuellement offertes le mercredi en UAPE), pendant 6 semaines de vacances (1 à Pâques, 2 en juillet, 2 en août et 1 en automne), dans l'ensemble des UAPE (un accueil par tranches d'âges et par pôles est privilégié).



Renseignements:

 Madame Stéphanie EMERY | Présidente du Comité de Direction de l'APEJ | 079 300 58 78 | s.emery@mies.ch

L'APEJ en quelques points

Association intercommunale regroupant les 9 communes de Terre Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Founex, Mies et Tannay) et fonctionnant avec un Comité de direction et un Conseil intercommunal.

Missions: Assumer les tâches dévolues aux communes en lien avec l'enseignement obligatoire (bâtiments scolaires, transport des élèves, restaurants scolaires, devoirs surveillés), l'accueil de jour (gestion du réseau d'accueil de jour pré et parascolaire) et la gestion de structures d'intérêt public (bibliothèque, ludothèque, animation socio- culturelle) www.apej.ch

Le Comité de direction : 1 représentant des Municipalités des neuf communes membre.

- Stéphanie Emery (Présidente), Mies
- Lucie Kunz-Harris (Vice-Présidente), Founex
- Marc Meyer, Bogis-Bossey
- John Tendon, Chavannes-de-Bogis
- Keri Anderson Sparks, Chavannes-des-Bois
- Nathalie Helmers, Commugny
- Judy Rachoulis Hedinger, Coppet
- Marie-Noëlle Gay, Crans
- Mickaël Schlegel, Tannay

Structures sous sa gestion: 2 restaurants scolaires, 4 crèches, 7 UAPE et 1 APEMS, 1 pôle d'accueil en milieu familial (AMF), un centre de jeunes et de loisirs, un centre d'animation de vacances, une bibliothèque et une ludothèque intercommunale, un travailleur social de proximité.

Collaborateurs: l'APEJ emploie plus de 210 collaborateurs (134 EPT)

Elèves scolarisés : 2000 élèves en primaire et en secondaire (degrés 1P à 11S)

Enfants accueillis: 1200 enfants dans toutes les structures d'accueil de jour